

Donnez-vous les moyens d'agir



Présentation de MEMO aux organisations syndicales.

Afin de favoriser l'utilisation de Rialto investigation qui était inutilisée, la DG a repensé l'ergonomie de l'application. Après deux années de refonte et de test au sein de diverses brigades, le nouveau produit a été présenté aux organisations syndicales.

Cette présentation a permis de présenter de nouvelles simplifications. MEMO ne remplace pas Rialto mais « Rialto Investigation » qui était un onglet de Rialto.

MEMO se caractérise par une partie Obligatoire et une partie Facultative.

La partie Obligatoire reprend peu ou prou le déroulé d'un contrôle fiscal traditionnel (axes, opérations de contrôle, conclusion et MER).

La partie Facultative sert plus de repère méthodologiquement pour les nouveaux vérificateurs.

La partie Obligatoire est un peu la mémoire du contrôle et vise à répondre aux questions suivantes :

- · Pourquoi?
- · Comment?
- Conclusion?

La CFTC Finances Publiques a souligné que certains ajouts peuvent être envisagés, notamment dans la partie facultative : Les dossiers de certaines formations pourraient enrichir la partie documentaire sans pour autant la surcharger).

Une note accompagnera le déploiement de Mémo dont le calendrier n'est pas encore clairement défini.

La CFTC Finances Publiques souhaite avoir communication de la note avant diffusion pour présenter ses observations. En effet, bien souvent les notes présentent comme obligatoire ce qui était facultatif initialement. De même, sans explication, certaines directions transforment le facultatif en obligatoire, avec une tendance à faire du zèle!

L'intention de la DG est bonne. La CFTC tient à ce que la philosophie de cette évolution soit déclinée dans l'application sur le terrain.

LA CFTC FINANCES PUBLIQUES RESTERA VIGILANTE SUR L'INTERPRÉTATION ET L'APPLICATION DE LA NOTE AU NIVEAU LOCAL.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES
6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Télédoc 322
75013 PARIS
TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr